

Haïti - Adoption-à-distance

Projet

Le Mouvement des Focolari est surtout présent de la région nord-est d'Haïti. La région est parmi les plus pauvres du pays et les enfants sont particulièrement touchés par les séquelles de cette pauvreté : exploitation, malnutrition, analphabétisme, épidémies, pour ne citer que quelques fléaux qui les affectent. Jean Paul II a écrit dans son encyclique *Evangelium Vitae*: « Parmi les formes d'adoption, l'adoption à distance (parrainage) mérite d'être proposée, de préférence dans les cas où l'abandon d'un enfant a pour seul motif les conditions de grande pauvreté de la famille. Ce mode d'adoption permet en effet d'offrir aux parents l'aide nécessaire pour entretenir et pour éduquer leurs enfants, sans devoir les arracher à leur milieu naturel. » (Par. 93). Une adoption à distance implique trois participants : l'enfant (et sa famille), le coordonnateur du projet sur place, et les personnes offrant l'adoption. Il est important pour nous que la relation d'amour réciproque soit toujours présente entre tous ces participants. Ce projet construit des ponts entre différentes cultures et promeut la « culture du don » en opposition à la très répandue « culture de l'avoir » de la société d'aujourd'hui.



Objectifs spécifiques

Les enfants qui sont recommandés pour l'adoption-à-distance sont sélectionnés par une équipe locale qui évalue les priorités et besoins nécessaires pour accompagner les enfants et leur famille. Les contributions servent à assurer à l'enfant, au moins un repas par jour, une éducation ainsi que des soins de santé de base.

Qui peut adopter un enfant ?

L'adoption-à-distance est un moyen précieux pour les familles, les individus, les écoles et les clubs leur permettant de devenir ainsi des protagonistes de la justice sociale. Spécifiquement, l'adoption implique un engagement à l'enfant sur plusieurs années. L'adoption débute avec la première contribution et dure en général jusqu'à la fin de ses études secondaires.

Comment?

Une fiche avec les informations sur l'enfant et sa famille est envoyée à quiconque désire « adopter ». Actuellement, le coût d'une adoption-à-distance est de 400\$ par année mais des montants plus élevés sont acceptés avec beaucoup de gratitude. Cette contribution peut être effectuée soit sur une base annuelle ou sur une base mensuelle, en envoyant un (ou les chèques) chèque à l'ordre de « Mouvement des Focolari » à :

Mouvement des Focolari
2680 rue Nantel
Montréal, QC, H4M 2T8

Ou bien en effectuant un virement électronique à aweis@focolare.ca

Des reçus d'impôt sont remis pour les contributions faites au Canada.